



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice.....43  
 Présents à la séance.....34  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés.....01  
 Absents.....01

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2025

### **N°2025-10-11 : FOURNITURE DE BOISSONS ET DE DENREES ALIMENTAIRES A L'ASSOCIATION COLLECTIF DES ASSOCIATIONS LIVRYENNES TELETHON (CALT) POUR LA BUVETTE DE LA BROCANTE AUX JOUETS**

Le jeudi 16 octobre 2025 à 19h30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, à la suite de la convocation faite le jeudi 2 octobre 2025.

#### **Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BERTHE Éloïse
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MONIER Annick	LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe
MILOTI Donni	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
CARRATALA Henri	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
MICONNET Olivier	KOUCEM Yacine	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
AOUATI Kheireddine	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	RENAULT Bernadette
AÏDOUDI Salem		

#### **Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à MONIER Annick
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
MAKHLOUF Dounia	à HERRMANN Marie-Catherine
GUIMARES Odette	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
BONINI Bruno	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent

#### **Excusés :**

HAMZA Ali

#### **Absents :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. Olivier MICONNET a été désigné pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

Accusé de réception en préfecture  
 000219200464-20251110-2025-10-11-DE  
 Date de télétransmission : 10/11/2025  
 Date de réception préfecture : 10/11/2025

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43

courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme ADLANI rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de commerce,

Vu l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n°2023-07-24 du 6 juillet 2023 relatif à la transformation du Conseil Municipal des Jeunes Citoyens en Conseil Municipal des Enfants,

Vu l'avis de la Commission permanente Administration générale en date du mercredi 8 octobre 2025;

Considérant le souhait du Conseil Municipal des Enfants de la ville de Livry-Gargan d'assurer la continuité du projet d'organisation de la brocante aux jouets ;

Considérant que cet évènement permet aux enfants de donner une nouvelle vie aux jouets, en participant à un effort citoyen de recyclage ;

Considérant la proposition de mise en place d'un espace restauration pour les visiteurs tenu par le CALT dont les bénéfices sont reversés au Téléthon ;

Après en avoir délibéré ;

**A l'unanimité :**

Article 1 : Accorde une subvention au Collectif des Associations Livryennes Téléthon (CALT) consistant en la fourniture des boissons et des denrées alimentaires nécessaires, d'une valeur pécuniaire de 500 euros maximum ;

Article 2 : Précise que l'ensemble de ces dons, constituant une subvention en nature au sens de l'article 9-1 de la loi n°2000-321 susvisée, sera comptabilisé dans l'évaluation de l'octroi du concours financier de la Commune lors de l'examen du budget général.

Ainsi fait et délibéré en séance le jeudi 16 octobre 2025.

Olivier MICONNET  
**Secrétaire de séance**

Pour M. le Maire empêché,  
**La 1<sup>ère</sup> Adjointe**  
**Kaïssa BOUDJEMAÏ**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*

Accusé de réception en préfecture  
093-219300454/20251110-2025-10-11-DE  
Date de télétransmission : 10/11/2025  
Date de réception préfecture : 10/11/2025